



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-90838>

Département(s) de publication : **59**

Annonce n° **24-90838**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Région Hauts-de-France

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concession de services pour la gestion des actifs des services régionaux de transport ferroviaire de voyageurs

Description : Le contrat de concession comprend deux principaux volets : (i) le financement des opérations d'investissements : les actifs seront progressivement mis à disposition de SPL GAAM HDF. En contrepartie du droit de percevoir des redevances auprès des entreprises ferroviaires pour l'utilisation des actifs mis à leur disposition, le concessionnaire versera à la Région un droit d'entrée correspondant à un montant équivalent à la valeur nette comptable des subventions versées par la Région à SNCF Voyageurs pour l'acquisition, la révision et les aménagements intérieurs du matériel roulant. Ce droit d'entrée sera financé à travers la dette et les fonds propres de la SPL GAAM HDF et (ii) la gestion patrimoniale des actifs : dans ce cadre, la SPL GAAM HDF devra assurer le suivi de la performance de l'utilisation des actifs, contrôler le respect par les entreprises ferroviaires des obligations leur incombant et conseiller et assister la Région pour optimiser l'affectation de la flotte

Identifiant de la procédure : d6642814-efc3-4b6c-977b-6bf853d08dc0

Identifiant interne : S-PF-1508826

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 50220000 Services de réparation, d'entretien et services connexes liés au transport ferroviaire et à d'autres équipements

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 50220000 Services de réparation, d'entretien et services connexes liés au transport ferroviaire et à d'autres équipements

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Dans le cadre du projet de modernisation du service public régional de transport ferroviaire de personnes, la Région Hauts-de-France autorité organisatrice, a décidé de confier à un concessionnaire avec qui elle est en situation de quasi-régie la mission de financer et gérer les actifs (ateliers de maintenance et matériel roulant) afin de garantir leur mise à disposition aux exploitants ferroviaires dans des conditions transparentes et non discriminatoires. Au titre du contrat de concession, la mise à disposition d'actifs donne lieu à la perception d'un droit d'entrée par la Région auprès du concessionnaire. Ce dernier est autorisé à percevoir les redevances auprès des entreprises ferroviaires en contrepartie de la mise à disposition d'actifs et bénéficie de subventions d'investissement de la Région. Le contrat de concession comprend deux principaux volets : (i) le financement des opérations d'investissements : les actifs seront progressivement mis à disposition de Spl Gaam Hdf. En contrepartie du droit de percevoir des redevances auprès des entreprises ferroviaires pour l'utilisation des actifs mis à leur disposition, le concessionnaire versera à la Région un droit d'entrée correspondant à un montant équivalent à la valeur nette comptable des subventions versées par la Région à SnCF Voyageurs pour l'acquisition, la révision et les aménagements intérieurs du matériel roulant. Ce droit d'entrée sera financé à travers la dette et les fonds propres de la Spl Gaam Hdf et (ii) la gestion patrimoniale des actifs : dans ce cadre, la Spl Gaam Hdf devra assurer le suivi de la performance de l'utilisation des actifs, contrôler le respect par les entreprises ferroviaires des obligations leur incombant et conseiller et assister la Région pour optimiser l'affectation de la flotte. Le Conseil Régional, lors de sa séance du 20 juin 2024, a approuvé le choix de la Spl Gaam Hdf en qualité de concessionnaire, approuvé le contrat de concession de services et ses annexes ainsi que le contrat d'apports en fonds propres et ses annexes, l'acte de nantissement de créances subordonnées et l'acte d'acceptation. Valeur initiale totale estimée de la concession : 2 227 387 562 euro(s) Valeur totale de la concession : 2 227 387 562 euro(s) Recettes provenant du paiement de redevances et d'amendes par les usagers : 821 225 528 euro(s) Prix, paiements ou autres avantages financiers accordés par le pouvoir adjudicateur : 1 406 162 034 euro(s) Monnaie : euros Tout autre détail pertinent concernant la valeur de la concession conformément à l'article 8, paragraphe 3, de la directive : le droit d'entrée correspondant à un montant équivalent à un pourcentage de la valeur nette comptable des actifs (soit environ 1 406 162 034 euro(s)) sera financé à travers une dette et des fonds propres de la Spl Gaam Hdf en contrepartie d'un engagement de la Région de verser, chaque année, des subventions à la Spl Gaam Hdf (à hauteur d'un montant total de 1 406 162 034 euro(s)) et du droit pour la Spl Gaam Hdf de percevoir des redevances auprès des entreprises ferroviaires utilisatrices (à hauteur d'un montant total de 821 225 528 euro(s)). La Région Hauts-de-France a approuvé le principe du recours à une concession de services confiée à une société publique locale, pour le refinancement, l'acquisition et la gestion d'une partie du parc des actifs du service de transport ferroviaire (matériels roulants et ateliers de maintenance). La Région s'engage à verser des subventions à la Spl Gaam Hdf, chaque année et durant toute la durée des contrats, qui correspondent à une subvention d'investissement droits d'entrée. La conclusion du contrat de concession par la Région s'accompagne par ailleurs de la conclusion des documents suivants : (i) Un contrat d'apport en fonds propres conclu entre la Région, la Spl Gaam Hdf, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (en qualité d'Agent des Sûretés et d'Agent Intercréanciers) et les partenaires financiers (Bred Banque Populaire, Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts de France, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank, Crédit Industriel et

Commercial, Crédit Coopératif, Caixabank S.A., la Banque Postale, Norddeutsche Landesbank Girozentrale, Kfw Ipex-Bank Gmbh, Landesbank Hessen-Thüringen Girozentrale (Helaba), et la Caisse des Dépôts et Consignations). Il prévoit notamment un engagement de la Région de réabonder les fonds propres de la Spl Gaam Hdf dans la limite d'un plafond de 10 millions d'euros euro(s) sur toute la durée du contrat de concession ainsi qu'un engagement de la Région de soutenir la Spl Gaam Hdf dans le cadre de ses obligations au titre de ses activités hors champ du contrat de concession. (ii) un acte de nantissement de créances subordonnées conclu en garantie de la dette senior et jusqu'au complet désintéressement des créanciers financiers de la Spl Gaam Hdf, entre la Région, la Spl Gaam Hdf, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (en qualité d'Agent des Sûretés et d'Agent Intercréanciers) et les partenaires financiers (Bred Banque Populaire, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank, Caisse d'Epargne et de Prévoyance Hauts de France, Crédit Industriel et Commercial, Crédit Coopératif, la Banque Postale, Norddeutsche Landesbank Girozentrale, Kfw Ipex-Bank Gmbh, Landesbank Hessen-Thüringen Girozentrale (Helaba), Caixabank S.A. et la Caisse des Dépôts et Consignations). Aux termes de cet acte, les fonds propres de la Spl Gaam Hdf apportés par la Région, qui constituent des créances subordonnées par rapport à la dette senior, sont affectées par la Région en nantissement en faveur des créanciers financiers. (iii) Un acte d'acceptation portant sur les indemnités dues aux créanciers financiers de la Spl Gaam Hdf en cas de résiliation anticipée du contrat de concession. Aux termes de cet acte d'acceptation, la Région s'engage à verser lesdites indemnités directement entre les mains des créanciers financiers, sans compensation possible et sans exception opposable auxdits créanciers financiers. Ces actes peuvent être consultés, dans le respect des secrets protégés par la loi, sur rendez-vous auprès du contact visé dans le présent avis

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Concession de services pour la gestion des actifs des services régionaux de transport ferroviaire de la Région

Description : Dans le cadre du projet de modernisation du service public régional de transport ferroviaire de personnes, la Région Hauts-de-France autorité organisatrice, a décidé de confier à un concessionnaire avec qui elle est en situation de quasi-régie la mission de financer et gérer les actifs (ateliers de maintenance et matériel roulant) afin de garantir leur mise à disposition aux exploitants ferroviaires dans des conditions transparentes et non discriminatoires Au titre du contrat de concession, la mise à disposition d'actifs donne lieu à la perception d'un droit d'entrée par la Région auprès du concessionnaire. Ce dernier est autorisé à percevoir les redevances auprès des entreprises ferroviaires en contrepartie de la mise à disposition d'actifs et bénéficie de subventions d'investissement de la Région

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 50220000 Services de réparation, d'entretien et services connexes liés au transport ferroviaire et à d'autres équipements

Nomenclature supplémentaire (cpv): 50220000 Services de réparation, d'entretien et services connexes liés au transport ferroviaire et à d'autres équipements

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lille

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Région Hauts-de-France

TED eSender : Avenue-Web Systèmes

Section 6 - Résultats

Attribution directe :

Justification de l'attribution directe : Marché de services attribué sur la base d'un droit exclusif

Autre justification : Les statuts de la Spl Gaam Hdf ont été approuvés le 9 décembre 2022 par l'Assemblée Plénière du Conseil Régional et elle a été formellement immatriculée le 27 mars 2024 au Rcs d'Amiens. La Région exerce sur la Spl Gaam Hdf un contrôle analogue à celui exercé sur ses propres services (c'est-à-dire une influence décisive à la fois sur les objectifs stratégiques et sur les décisions importantes de la personne morale contrôlée). Son conseil d'administration est composé de 4 membres, 3 pour la Région et 1 pour Amiens Métropole. La Spl Gaam Hdf va réaliser l'intégralité de son activité dans le cadre des tâches qui lui sont confiées par les pouvoirs adjudicateurs qui la contrôlent. En outre, il n'y a pas de participation directe de capitaux privés au capital de la Spl Gaam Hdf. Son actionariat est constitué de 2 collectivités : la Région Hauts-de-France et Amiens Métropole. Le contrat de concession est conclu sans publicité ni mise en concurrence, conformément aux dispositions des articles L3211-1 à L3211-5 du Code de la commande publique et l'article 17 de la directive 2014/23 Ue (relations de quasi-régie entre entités dans le secteur public). La Spl Gaam Hdf est elle-même un pouvoir adjudicateur qui doit respecter le Code de la Commande Publique

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : Société Publique Locale Gestion des Actifs et Appui à la Mobilité Hauts-de-France (GAAM HDF)

Offre :

Identifiant de l'offre : Société Publique Locale Gestion des Actifs et Appui à la Mobilité Hauts-de-France (GAAM HDF)

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

L'offre est une variante : non

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 202412966m

Titre : Concession de services pour la gestion des actifs des services régionaux de transport ferroviaire de la Région

Date de conclusion du marché : 20/06/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

Type de soumissions reçues : Offres reçues de soumissionnaires de micro, petite ou moyenne taille

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Avenue-Web Systèmes

Numéro d'enregistrement : 443928874

Ville : Seyssinet-Pariset

Code postal : 38170

Pays : France

Adresse électronique : publications-joue@aws-france.com

Téléphone : +33480041260

Rôles de cette organisation :

TED eSender

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Région Hauts-de-France

Numéro d'enregistrement : 20005374200017

Adresse postale : 151, avenue du Président Hoover

Ville : Lille

Code postal : 59555

Pays : France

Point de contact : BERTRAND Xavier

Adresse électronique : correspondre@aws-france.com

Téléphone : 0374270000

Adresse internet : <https://www.hautsdefrance.fr/marches-publics-appels-d-offres/>

Profil de l'acheteur : <https://agysoft.marches-publics.info>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Région Hauts-de-France

Numéro d'enregistrement : 0

Adresse postale : 151, avenue du Président Hoover

Ville : Lille

Code postal : 59555

Pays : France

Adresse électronique : jerome.fedelich@hautsdefrance.fr

Téléphone : 0374270000

Rôles de cette organisation :

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0004

Nom officiel : Tribunal administratif de Lille

Numéro d'enregistrement : 1012391

Adresse postale : 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire Cs62039

Ville : Lille

Code postal : 59014

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-lille@juradm.fr

Téléphone : 0359542342

Télécopieur : 0359542445

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0005

Nom officiel : Société Publique Locale Gestion des Actifs et Appui à la Mobilité Hauts-de-France (GAAM HDF)

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 0

Adresse postale : 11-15 mail Albert 1er Bp2616

Ville : Amiens

Code postal : 80026

Pays : France

Adresse électronique : jerome.fedelich@hautsdefrance.fr

Téléphone : 0374270000

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Bénéficiaire effectif

Nationalité du propriétaire : France

Lauréat de ces lots : LOT-0001

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 978fd09f-f8dc-42a2-af10-c5f019a6eba9 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 01/08/2024 à 11:17

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/08/2024